Chambre des députés

Séance du vendredi 28 juin (matin)

Budget de la guerre

La Chambre, décidée à en finir dans cette séance avec la discussion du budget de la guerre, la reprend au chapitre 34 et la mène tambour battant.

Des observations diverses coupent, de loin en loin, cette marche à la vapeur.

Au chapitre 39, par exemple, la Commission a relevé de 1 300 000 francs le crédit, en vue d'augmenter les distributions de pain aux soldats.

Le commandant Driant a fait, à ce sujet, remarquer quels résultats donnerait le retour à l'ancien système de la cuisine par bataillon : un régiment y a gagné une économie annuelle de 45 000 kilos de charbon, et la généralisation du système dans toute l'armée donnerait, sur le seul saindoux, une réduction de dépense de 1 700 000 francs.

Sur intervention de MM. Berry et Tey-Riant signalant la concurrence faite au commerce local par les coopératives militaires, M. Millerand répond en promettant de réprimer les abus signalés.

Long débat entre les techniciens, MM. Rognon, Cadenat, Pédaya, etc., sur les avantages et inconvénients de la substitution de la fabrication mécanique de la chaussure militaire à la fabrication à la main.

Le ministre estime que les avantages exigent cette substitution, et dit qu'il s'efforcera de ménager les intérêts en présence.

Au chapitre 52 (*secours aux anciens militaires*), M. Duclaux-Monteil signale le fait d'un secrétaire de Comité électoral écrivant à un ancien militaire qui sollicitait un secours :

« Je vous l'ai fait refuser parce que vous avez voté pour M. Duclaux-Monteil. » (Exclamations.)

Qu'en pense le gouvernement ?

M. Millerand. — Ce fait m'était inconnu, mais je déclare hautement qu'en matière de secours, l'intrusion de la politique est inadmissible, et je suis décidé à ne m'y prêter à aucun degré. (Vifs appl.)

Un instant après, M. de Kernier, ayant signalé des abus analogues en ce qui concerne la délivrance des permissions de moisson, le ministre ajoute que son sentiment est le même sur ce point que sur le précédent. (Très bien ! très bien !)

Le colonel Huget-Derville, au chapitre 126, oppose l'effort poursuivi en Allemagne pour le développement des camps d'instruction à l'inaction dont nous avons fait preuve trop longtemps à cet égard.

M. Millerand prend l'engagement de hâter les améliorations ou créations nécessaires, notamment pour les 17e et 18e corps :

Enfin, les derniers chapitres sont adoptés, et la séance levée à 1 heure. Ce soir, suite des interpellations sur le Maroc.

Séance du vendredi 28 juin (soir)

Séance à 3 h. ½. M. Deschanel préside.

Le Maroc

L'ordre du jour appelle la suite des interpellations sur le Maroc et la discussion du projet de loi portant approbation du traité passé le 30 mars 1912 entre la France et le Maroc pour l'organisation du protectorat français dans l'empire chérifien.

Personne n'étant plus inscrit sur les interpellations on passe à la discussion relative au traité.

M. Alfred Le Roy émet des considérations d'ordre général.

Il examine en particulier la question du recrutement des troupes en service au Maroc, de leur installation et de leurs approvisionnements.

M. Long, rapporteur, rappelle dans quelles conditions nous avons dû aller à Fez et à quelles difficultés nous nous sommes heurtés depuis que, sous la pression des événements, le sultan a dû se résoudre à accepter notre collaboration.

Ce sont les circonstances elles-mêmes qui ont imposé les lenteurs de notre action.

L'orateur expose certains côtés de l'administration du maghzen, notamment en matière de propriétés collectives, à la spoliation desquelles nos officiers ont tout fait pour s'opposer.

Nos efforts doivent tendre à empêcher toute atteinte aux droits de propriété des indigènes, sans entraver chez nos colons l'esprit d'entreprise nécessaire à l'essor d'une colonie naissante.

L'exposé des faits se poursuit par le rappel du voyage de la mission Regnault à Fez, et des tragiques événements du 17 avril dans cette ville.

La Chambre, aujourd'hui, se trouve en présence d'un traité de protectorat qu'elle doit ratifier.

C'est un instrument qui comporte une triple action administrative, économique et financière déjà organisée dans les régions occupées, et qui s'étendra en même temps que notre occupation.

L'orateur entre à cet égard dans quelques considérations sur les ressources que peut fournir le Maroc au point de vue de l'impôt et de la production agricole.

Les travaux publics, chemins de fer et ports, les questions d'hygiène, d'enseignement, les œuvres de civilisation de tout ordre, doivent retenir spécialement notre attention.

L'établissement de la France au Maroc lui vaudra un accroissement d'influence matérielle et morale.

Il doit avoir pour contre-partie une politique de défense des indigènes, comme jadis en Algérie, une politique de colonisation civilisatrice et digne de la France.

M. Jaurès. — Je viens demander très nettement à la Chambre de repousser le traité de protectorat qui lui est soumis. (Exclamations.)

Où sont nos titres pour mettre la main sur ce pays ?

Qu'on n'invoque pas la nécessité de créer au profit des Européens des garanties supérieures de sécurité.

Comparez à l'état d'insécurité de nombre de régions réputées plus policées l'état de sécurité au Maroc depuis plusieurs siècles. (Exclamations.)

Demandez-vous, en vous remémorant les incidents qui se sont succédé depuis les premiers événements de Casablanca, si votre mainmise sur le Maroc a été un acte de prudence.

Vous craigniez d'être devancés par d'autres, et vous ne vous dites pas que le meilleur moyen de les écarter eût été de leur donner l'exemple du désintéressement, de la sagesse, du respect des droits et des intérêts de ce peuple.

Souvenez-vous que cet empire, qui fut toujours autonome, possède une histoire séculaire, fut le maître de l'Espagne et porta sur nombre de points de l'Afrique les premiers éléments de civilisation.

L'orateur poursuit l'éloge de la population du Maroc, intelligente, brave, possédant le sens de la propriété sous toutes ses formes, et il proteste contre l'écrasement de ce peuple par la force et par la ruse. (Bruit sur de nombreux bancs, appl. à l'extrême-gauche.)

Sénat

Séance du vendredi 28 juin

Séance à 3 heures, M. Dubost préside.

Le Sénat vote trois projets relatifs à la restauration et à la conservation de terrains en montagne dans les Basses-Alpes.

On prend en considération.

La proposition de M. Giraud modifiant la loi de 1855 sur la transcription hypothécaire.

Les projets concernant la vente d'anciens ouvrages fortifiés de la Guyane et de la Guadeloupe et prorogation de taxes sur l'alcool dans la banlieue parisienne.

On adopte le projet relatif au report de crédits de l'exercice 1911, à l'exercice 1912 et le projet portant ouverture et annulation de crédits.

Les ouvriers des établissements de la guerre

M. Millerand a reçu les délégués des ouvriers des établissements de la Guerre, qui tiennent en ce moment leur Congrès à la Bourse du travail (poudreries, manufactures d'armes).

Les délégués ont exposé au ministre les revendications générales de leurs commettants, portant principalement sur la question des retraites, la titularisation, la main-d'œuvre militaire, le salaire minimum, la semaine anglaise, le monopole de la fabrication des poudres, les écoles d'apprentissage, etc.

Le ministre a promis aux délégués d'examiner attentivement les dossiers qui lui ont été remis.

L'accident du " Jules-Michelet "

La Commission d'enquête

A Toulon, le contre-amiral Sourrieu a formé comme suit la Commission chargée de faire une enquête au sujet des explosions survenues sur le *Jules-Michelet* :

Capitaine de vaisseau Allemand, président ; capitaine de frégate Verney, lieutenant de vaisseau Laurens, membres ; lieutenant de vaisseau Boistel, secrétaire.

Plusieurs dépositions d'officiers et de simples matelots ont été recueillies.

On constate, pour les explosions d'hier, les mêmes particularités que pour l'explosion de gargousses qui survint sur le grand croiseur la *Gloire* le 19 septembre dernier.

La Commission fera porter aussi son enquête sur l'origine des différentes poudres qui étaient employées dans les écoles à feu de la division de canonnage.

On désespère de sauver quatre blessés

L'état des blessés est généralement stationnaire, sauf pour quatre d'entre eux, qu'on désespère de sauver.

Les victimes se plaignent du feu intense qui brûle leur corps ; ils demandent à chaque instant à boire; les gaz délétères nés de l'explosion de la poudre ont envahi leur corps ; ils ne souffrent pas seulement de leurs blessures externes, ils sont encore brûlés dans la poitrine, le ventre : l'enflure fatale qui ne pardonne pas guette leur cœur et lentement s'en approche pour amener la mort au milieu des souffrances les plus cruelles.

Quatre sont en ce moment dans ce cas, mais les médecins sont encore vivement soucieux au sujet de deux autres matelots. Quand ces malheureux demandent à boire, on leur donne du thé, du lait ou du punch.

LA GRÈVE DES INSCRITS

Les armateurs refusent l'arbitrage

Nous avons annoncé hier que M. Charles-Roux avait fait part à M. David, ministre du Commerce et de l'Industrie, du refus des armateurs de se soumettre au tribunal d'arbitrage proposé par les grévistes. Le président du Comité central des armateurs a confirmé, par lettre, cette décision.

M. Charles-Roux explique que les revendications des inscrits sont de deux sortes ; les unes portant sur le taux des salaires, les autres sur des points réglés par les lois maritimes. Sur le premier point, les Compagnies n'ont pas attendu, pour en tenir compte, d'y être obligées par des arbitres. Elles ont fait connaître déjà leur décision d'augmenter les salaires des équipages dans une proportion de 8 à 12 %. Mais elles ne peuvent faire plus et acceptent de ce fait une charge supplémentaire de 5 millions par an, sans compter 6,50 % de cette somme, représentant les contributions de l'armement à la caisse des invalides et à la caisse de prévoyance.

Quant aux revendications variées portant sur l'organisation du travail à bord, elles touchent des points réglés, à la demande des inscrits maritimes, par des dispositions d'ordre public, notamment par les articles 21 à 32 de la loi du 17 avril 1907. L'article 46 de la même loi déclare nulles de plein droit toutes les conventions contraires à ces dispositions. Il ne leur est donc pas possible d'accepter un compromis sur les revendications qui s'y rapportent, sans se rendre coupables d'une violation de la loi.

Ce sont ces raisons, termine M. Charles-Roux, qui interdisent à l'armement d'accepter la proposition qui leur avait été transmise.

Les inscrits et les Messageries maritimes

M. Steeg a reçu, hier, les représentants du Comité national de la Fédération des Syndicats maritimes. Il leur a demandé si les inscrits étaient disposés à soumettre à un arbitrage leur différend avec la Compagnie des Messageries maritimes, qui s'est elle-même déclarée favorable à cette procédure.

Les représentants du Comité national ont promis de transmettre la réponse des inscrits des ports intéressés (Marseille, Bordeaux) dans la journée d'aujourd'hui.

Les dockers de Bordeaux se mettent en grève

Bordeaux, 28 juin. — Les dockers employés au déchargement du steamer anglais *Rosemount* se sont mis en grève hier soir, demandant une augmentation de salaire.

Ce matin, des dockers travaillant sur le steamer allemand *Rudolf* ont imité leur exemple. Deux autres bateaux sont menacés également d'une suspension de déchargement.

A Marseille

Marseille, 28 juin. — Une délégation des armateurs marseillais et des présidents des Syndicats patronaux s'est rendue ce matin à la préfecture ayant à sa tête le comte Armand, président de la Chambre de commerce. Elle a été reçue par M. Schrameck, auquel le comte Armand a présenté les doléances du commerce marseillais.

Le comte Armand a ensuite insisté sur la nécessité de faire respecter la liberté du travail sur les quais comme cela s'est fait il y a huit ans.

Un détachement de 40 quartiers-maîtres et matelots du cuirassé *Mirabeau* venant de Toulon, est arrivé ce matin à Marseille. Il a été embarqué à bord du paquebot *France*, qui partira cet après-midi à une heure pour Oran.

De son côté, le paquebot *Liamone* partira cet après-midi à 4 heures pour Ajaccio avec l'équipage des marins de l'Etat qui se trouvait à bord du paquebot *Italia*.

✻

Bordeaux, 28 juin. — Les dockers employés au déchargement du steamer anglais *Rosemount* se sont mis en grève hier soir, demandant une augmentatioi de salaire.

Les négociations franco-espagnoles

Madrid, 28 juin. — L'ambassadeur de France, M. Geoffray, a conféré ce matin avec le ministre d'Etat, M. Garcia Prieto au sujet des diverses questions pendantes.

Il n'y a pas de réponse ferme du gouvernement français aux dernières formules espagnoles sur ces questions. L'entretien d'aujourd'hui n'a donc guère pu faire avancer la solution de ces questions. Il est inexact, notamment, que le statut des missions religieuses soit entièrement réglé.

Les travaux des délégués sur la question du régime de Tanger, qui marchaient assez bien, se trouvent arrêtés depuis leur réunion d'hier par des divergences qui auraient surgi surtout entre la France et l'Angleterre au sujet de la composition de la municipalité et de la représentation que le sultan y aurait. Les délégués ont dû s'ajourner *sine die*.

Il n'y a donc actuellement rien d'acquis, si ce n'est l'accord sur la question financière dont la Commission technique signera le procès-verbal ce soir, clôturant ainsi ses travaux sur ce point.

L'entente est complète entre la France et la Russie

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — L'accueil fait par l'empereur à M. Georges Louis, ambassadeur de France, dans l'audience d'hier, a été extrêmement cordial. L'entretien a établi que l'entente est complète entre la France et la Russie sur toutes les questions de politique internationale.

Mouvement judiciaire

Sont nommés :

Procureurs de la République : à La Rochelle, M. Bernard, procureur à Saintes; à Saintes, M. Robin, procureur à Saint-Jean-d'Angély; à Saint-Jean-d'Angély, M. Lamor, substitut à Niort.

Substituts à Niort, M. Lhéritier, substitut à Saumur ; à Saumur, M. Hamel, juge suppléant à Angers.

Juges : à Clermont, M. Joly, juge à Romorantin ; à Romorantin, M. Chaumont, juge suppléant à Clermont; à Die, M. Paul Morand, avocat ; à La Réole, M. Barsalou, juge suppléant à Castelsarrasin ; à Châteaulin, M. Dombre, juge suppléant à Nîmes; à Quimper, M. Darras, attaché au ministère de la Justice; à Ussel, M. Causse, juge suppléant à Toulouse.

Substituts : à Corte, M. Lejeune, lieutenant de juge à Chaudoc; à Libourne, M. Ducuron-Tucot, substitut à Dax.

Présidents : à Uzès, M. Gaussorgues, président à Orange ; à Orange, M. Talagrand, président à Marvéjols ; à Marvéjols, M. Villeminot, juge à Roanne.

Juges : à Roanne, M. Laporte, juge à Montbrison ; à Montbrison, M. Blanc, juge suppléant à Lyon ; à Nevers, M. Unal, juge à Vendôme ; à Vendôme, M. Perrin, juge de paix à Châtillon-sur-Seine ; à Saint-Omer, M. de Blangy, juge d'instruction à Montreuil ; à Montreuil, M. Wedeux, juge suppléant rétribué chargé de l'instruction à Amiens ; juge suppléant rétribué à Nérac, M. Proust, juge suppléant au siège ; juge à Laval, M. Bersihand, juge d'instruction à La Flèche ; juge à La Flèche, M. Frette-Damicourt, juge suppléant à Château-Gontier ; substitut au Mans, M. Tréhu, juge d'instruction à Baugé ; juge à Baugé, M. Lebas, juge suppléant à Lourdes.

Sont chargés pour trois ans des fonctions de l'instruction aux tribunaux de :

Alger, M. Muston ; Angers, M. Rousseau ; Clermont, M. Joly ; Foix, M. Azaïs ; Jonzac, M. Lasvignes ; Montmorillon, M. Tartarin ; Nîmes, M. Penchinat ; Poitiers, M. Chateau ; La Réole, M. Simon ; La Rochelle, M. Emery-Desbrousses ; Rouen, M. Hatté ; La Seyne, M. Destable ; La Flèche M. Esnault.

La démission de M. Ardouin, juge suppléant rétribué à Parthenay, et celle de M. Gros, juge suppléant, chargé de l'instruction à Marseille, sont acceptées.

Sont nommés, à la suite de l'examen professionnel, juges suppléants rétribués aux tribunaux de :

Annecy, M. Cabanettes, docteur en droit ; Castelsarrasin, M. Cambedouzou, docteur en droit ; Tarbes, M. Genicon, docteur en droit.

Sont nommés juges suppléants rétribués aux tribunaux de :

Nice : M. Brugeilles, ancien juge suppléant; Ribérac : M. Noyer, avocat.

M. Cambé, avocat à Toulouse, déclaré apte aux fonctions judiciaires, à la suite de l'examen professionnel de 1912, et qui a été signalé par le jury comme s'étant particulièrement distingué, a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Dax, en remplacement de M. Ducuron-Tucot.

Paris manquerait de pain vers le 12 juillet

Aussi rassurantes que paraissent les déclarations du gouvernement, elles semblent laisser sceptiques les minotiers de la région de Paris, à ce point que beaucoup d'entre eux n'ont pas fait d'achat en raison de la crainte qu'ils ont de voir arriver leur livraison de grain, acheté au prix fort, juste au moment où, à la veille de la moisson, une forte baisse s'effectuera sur les blés.

L'un d'eux nous a déclaré :

« Pour ma part, je ne crois pas que les précautions prises par le gouvernement soient suffisantes, parce que trop tardives.

» Le stock de Paris est, pour ainsi dire, complètement épuisé.

» Les arrivées se font par petits paquets et sont insuffisantes pour alimenter Paris bien longtemps.

» Je maintiens ce que je vous disais il y a quelques jours encore c'est-à-dire que, vers le 10 ou le 12 juillet, la crise du pain sévira sur Paris. » (*Patrie.*)

Une grande grève menace en Angleterre

Londres, 28 juin. — Les journaux signalent la gravité de la décision prise par les Sociétés de constructions navales de ne pas accorder à leurs ouvriers la journée de huit heures et une augmentation des prix pour le travail aux pièces.

Depuis plusieurs mois, les ouvriers se préparent à soutenir une lutte prolongée sur la question de la journée de huit heures. Les ouvriers employés à la fabrication des chaudières et qui ont une grande influence dans la Fédération insistent, d'autre part, pour l'augmentation des salaires.

Une pareille grève porterait sur 500 000 ouvriers et un nombre à peu près égal se trouverait réduit au chômage par suite du contre-coup de la grève.

Les patrons sont fermement décidés à résister, parce que la loi sur les assurances contre la maladie et l'invalidité va leur imposer des charges nouvelles.

L'échec de la conférence épuise tous les moyens de conciliation prévus par la loi, et la Fédération va consulter sans retard les Trade-Unions intéressées sur l'opportunité d'une grève. Il semble certain que le résultat de cette consultation sera favorable à la grève et il ne s'agira plus que de fixer la date à laquelle il conviendrait de la faire éclater.

Criminel sabotage d'un échafaudage

Nice, 28 juin. — Un grave accident, provoqué sans doute par la malveillance, s'est produit dans une maison en construction de Mme Caïs Depierlas.

Cette maison, construite par M. César Cattani, entrepreneur, est élevée de cinq étages et est actuellement en voie d'achèvement.

Deux maçons Louis Talon, âgé de 45 ans, demeurant 10, rue du Rey et Charles Berton, âgé de 26 ans, demeurant 7, rue Saint-François, se trouvaient vers 11 heures sur un pont volant, suspendu à une hauteur de 14 mètres, lorsque, ayant voulu descendre d'un étage, une corde cassa pendant la manœuvre et l'échafaudage fut précipité sur le sol où les malheureux ouvriers vinrent s'écraser.

Transportés aussitôt à l'hôpital Saint-Roch, leur état fut reconnu des plus graves.

On avait cru tout d'abord, à un accident dû à une rupture occasionnelle des cordes mais les constatations faites semblent établir qu'il y a eu tentative criminelle.

Une des cordes qui soutenait le pont volant paraît en effet avoir été sectionnée avec un instrument tranchant.

On est d'autant plus porté à admettre la malveillance que samedi une poulie avait déjà été [illegible] et à la suite de cette découverte une plainte avait été déposée par l'entrepreneur.

Quarante-deux jours (20 août - 1er octobre)

Quarante-deux jours ce sera la durée du XLIVe Pèlerinage en Terre-Sainte, et cela semble long à plusieurs. Mais si l'on tient compte de la magnifique tournée méditerranéenne, des lieux célèbres visités avec un détail suffisant, on comprendra vite à la lecture du programme que cette durée est un tour de force obtenu grâce à un navire spécial qui ménage toutes les heures selon l'utilité des pèlerins. Partout les hôtels sont préparés. Des guides expérimentés assurent les explications immédiates et complètes, et le même voyage fait en moins de jours serait certainement une course aux clochers. Des lieux célèbres tels qu'Athènes, Corinthe, Lépante, le mont Athos, Constantinople et l'Egypte, Baalbeck, Damas, Malte, Naples, ne peuvent s'ajouter au pèlerinage complet de Terre-Sainte sans un sacrifice de temps.

Pour se rendre compte de la rapidité de la grande excursion, demander un programme illustré avec la carte annexée, au secrétariat, 4, avenue de Breteuil, Paris.

L'Union des Œuvres ouvrières à Châlons

Comme nous l'avons annoncé, le Congrès de l'Union des Associations ouvrières catholiques tiendra ses séances à Châlons, du 8 au 11 juillet. A la messe qui aura lieu chaque matin, Mgr Péchenard, évêque de Soissons, prononcera l'allocution. A la cérémonie d'ouverture, qui aura lieu le lundi soir, en l'église Notre-Dame, c'est Mgr Sevin, évêque de Châlons, qui donnera le sermon, tandis que le sermon de clôture sera prononcé par Mgr Monestès, évêque de Dijon.

Parmi les rapporteurs citons : MM. les abbés Laisnez, Moreau, Desbuquois, Nottin, Collet, Prieur, Mayet, Dage, Mme Déglin ; MM. Perrin, Devaux, et François Veuillot. Aux séances du soir, les orateurs seront : MM. Joseph Denais, député ; et de Lamarzelle, sénateur.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire de l'Union, 82, rue de l'Université.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux déf.)

M. Marie-Louis-Joseph de Cisternes, 39 ans, à la Volpilière, par Langeac (Haute-Loire). — Mlle Marie Hedouin, fidèle abonnée, à Granville (Manche). — Mme Vve Nivet, née Marguerite-Amélie Petit, 74 ans, à Clamart (Seine).

Pour les victimes du "Vendémiaire"

Ce matin a eu lieu, en la cathédrale de Senlis, organisé par les soins du Comité de la Croix-Rouge, un service funèbre pour les officiers et marins décédés dans la catastrophe du *Vendémiaire*. La messe basse a été dite par M. l'abbé Desmedt, vicaire, frère du quartier-maître mécanicien torpilleur du *Vendémiaire*. L'archiprêtre Dourlent a prononcé une touchante allocution patriotique et donné l'absoute. La municipalité, le 2e hussards et les Sociétés patriotiques étaient représentés.

Informations du soir

L'ACCIDENT DU « JULES-MICHELET »

Un cinquième blessé succombe

Toulon, 28 juin. — Un cinquième blessé au cours de l'accident du *Jules-Michelet* vient de succomber à l'hôpital militaire de Saint-Mandrier.

Il s'agit de l'apprenti canonnier Lecomte, qui avait été horriblement brûlé.

M. LEON BOURGEOIS A CAEN

M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, se rendra le 7 juillet à Caen pour présider les fêtes de l'Union des Sociétés mutualistes du département.

UN DIRIGEABLE ALLEMAND ANEANTI

Dusseldorf, 28 juin. — Le dirigeable *Schwaben* vient d'être anéanti dans un accident.

Comme le vent était assez fort, ce matin, le *Schwaben* n'avait pas été rentré dans son hangar .Une rafale plus violente que les autres l'a assailli au commencement de l'après-midi. Le dirigeable a été enlevé par le vent et le gaz des ballonnets a fait explosion.

Le dirigeable a été anéanti.

34 soldats sont blessés.

L'OCTROI DES VILLES MILITAIRES

Le groupe des députés des villes et des ports de guerre qui poursuit l'abrogation du décret exonérant des droits d'octroi les matériaux destinés aux constructions de la guerre et de la marine, s'est réuni sous la présidence de M. Abel, député du Var.

Le président a donné connaissance de deux consultations émanées de jurisconsultes autorisés et desquelles il résulte qu'un pourvoi en Conseil d'Etat contre le décret du 25 avril dernier, a les plus grandes chances de succès.

Dès maintenant, il a été décidé que le groupe solliciterait du ministre des Finances une audience qui serait, autant que possible, fixée entre le 4 et le 14 juillet. Les maires des villes intéressés seront priés de se joindre aux députés. D'un autre côté, le bureau du groupe a été chargé de rédiger une disposition additionnelle à insérer dans la loi de finances et qui tendrait à n'autoriser l'exemption des droits d'octroi que par une loi et non plus par un simple décret.

LES EXPERTISES MEDICALES EN MATIERES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Briand vient d'adresser une circulaire aux premiers présidents des Cours d'appel, relative aux expertises médicales en matière d'accidents du travail.

Il leur demande de veiller à la stricte application de la loi du 4 avril 1898, établissant que l'expert commis ne pouvait être le médecin qui a soigné le blessé ni un médecin attaché à l'entreprise ou à la Société d'assurance à laquelle le chef d'entreprise est affilié.

CHUTE D'UN AVIATEUR

Le lieutenant de vaisseau Dutertre, parti ce matin de Douai à bord d'un biplan pour se rendre au camp de Châlons, avait fait escale au l'aérodrome de Bétheny.

Vers 11 heures, il quitta cet aérodrome par la voie des airs, mais presque aussitôt une panne de moteur l'obligea à revenir à terre. Malheureusement l'atterrissage fut effectué dans un champ de blé et l'appareil du lieutenant Dutertre capota en touchant le sol.

L'officier fut projeté dans l'herbe où il demeura évanoui. Le médecin-major Thérot, qui visita le blessé peu après l'accident, a constaté une fracture de la cheville droite et une fracture au pied gauche.

Madrid, 28 juin. — Le capitaine aviateur Bayo a fait une chute sur l'aérodrome, d'une hauteur de 25 mètres.

Il s'est fracturé les deux cuisses et a d'autres blessures. Son état est très grave.

TORPILLEUR ALLEMAND ECHOUE

Kœnigsberg, 28 juin. — Le torpilleur *G. 7*, s'est échoué hier soir sur les rochers près de Brüster-Ort, en faisant un parcours d'essai. Il n'est pas en danger, vu qu'il n'a aucune voie d'eau. Des bateaux à vapeur le remorquent.

L'INCIDENT RUSSO-ALLEMAND

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Jusqu'à présent, le gouvernement allemand n'a fait aucune réponse aux réclamations de l'ambassade de Russie à Berlin au sujet de l'arrestation du capitaine Kostovitch. La presse ne cache pas l'impatience que lui cause ce silence.

Plusieurs journaux taxent de faiblesse le ministre des Affaires étrangères et insistent pour que des démarches énergiques soient faites.

La *Gazette de Saint-Pétersbourg* annonce que le Conseil des ministres tiendra demain une séance spéciale pour s'occuper de l'affaire Kostovitch.

Le *Novoïé Vrémia* dément de source officielle les bruits qui ont couru dans la presse étrangère concernant le rappel ou le changement de M. Isvolski.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Boukamech, le 27 juin (Source italienne). — Ce matin, à l'aube, des troupes italiennes, sortant brusquement du camp retranché de Boukamech, ont attaqué violemment les positions arabo-turques en face de Sidi-Saïd. Les colonnes italiennes, soutenues par l'artillerie, se sont lancées avec une grande impétuosité contre les Turcs, forts de plus de 6 000 hommes, les ont délogés de leurs retranchements et les ont mis en fuite.

On trouva dans les retranchements, pris d'assaut, des monceaux de cadavres dont le nombre n'était pas inférieur à 500. Beaucoup d'autres avaient déjà été ensevelis par les Italiens.

Tandis que cette attaque de front se développait avec tant de succès, l'extrême-gauche italienne, constituée par une colonne volante, fut brillamment conduite à une attaque de flanc poussée jusqu'à l'intérieur du campement turc, qui fut envahi et ravagé.

Plusieurs prisonniers restèrent aux mains des Italiens.

Les pertes des Italiens sont de 18 morts, dont 2 officiers, et de 112 soldats blessés.

Les troupes italiennes passent la nuit sur les positions conquises, occupant les retranchements de l'ennemi.

DANS LES PORTS

Dunkerque, 28 juin. — Les inscrits de Dunkerque se montrent de plus en plus intransigeants. Réunis au nombre de 800, ce matin, à la Bourse du travail, pour répondre à la question posée par le Comité national, ils ont rejeté l'arbitrage partiel proposé par les Messageries maritimes, et invité les marins de cette Compagnie à se solidariser avec les grévistes. Un ordre du jour portant refus de tout arbitrage partiel fut, en particulier, voté aux cris de : « Vive la grève à outrance. »

Le vapeur *Pomerol* a pu quitter Dunkerque la nuit dernière pour Boulogne avec un équipage de fortune.

DECOUVERTE D'UNE BANDE DE CAMBRIOLEURS

Brest, 28 juin. — M. Rouquier, chef de la brigade mobile de Rennes, vient de découvrir à Brest une bande de malfaiteurs ayant la spécialité de cambrioler les gares.

Deux forains qui faisaient partie de cette bande Merrion et Moreau, ont été arrêtés. On a découvert à leur domicile de nombreux vêtements volés.

D'autres arrestations sont imminentes.

LA CRISE DES LOYERS

Moulins, 28 juin. — Faute d'avoir pu trouver un logement, un ouvrier nommé Gaucher et sa famille, composée de sa femme et de trois enfants, dressa sur le cours de Bercy une tente et s'y installa.

La municipalité, émue de cette infortune, a décidé de pourvoir à l'installation de cette famille nécessiteuse.

UN EXPRESS DERAILLE ENTRE CORBEIL ET MELUN

L'express numéro 60 venant de Vintimille, a déraillé ce matin, à 9 h. 45, près de Melun. La circulation est interrompue.

On ne signale pas d'accidents de personnes.

UNE STATUE A FRANÇOIS BACON

M. Balfour a inauguré à Londres, une statue du célèbre philosophe François Bacon, qui fut chancelier d'Angleterre.

ARRESTATION D'UN EMPIRIQUE

La Roche-sur-Yon. — La femme Danion, ménagère à Sainte-Radegonde-des-Noyers, avait administré à son fils, âgé de sept ans, un vermifuge qui lui avait été fourni par un empirique nommé Métais, habitant la même commune.

L'enfant ne tarda pas à se tordre dans des souffrances atroces et, l'état du malade n'ayant fait qu'empirer, le Parquet de Fontenay-le-Comte, avisé, se transporta sur les lieux et fit analyser la drogue. On reconnut que c'était une solution de potassium.

Métais a été aussitôt arrêté.

UN MARIAGE D'AVIATEUR

Tout le monde en aéroplane

Chelmsford, 27 juin. — Le mariage de l'aviateur Graham White a été célébré dans une église de campagne des environs.

De nombreux aviateurs s'y étaient rendus en aéroplanes

Ils ont exécuté des vols avant et après la cérémonie.

Mlle Christitch, journaliste de la rédaction de l'*Express*, arriva de Londres à bord d'un biplan conduit par Pierre Verrier, afin de faire le compte rendu de la cérémonie.

Palais de Justice

UN MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DU PARTI RADICAL CONDAMNE POUR FRAUDE

La 8e Chambre correctionnelle vient de condamner à quatre mois de prison et 3 000 francs d'amende, M. Albert Garnier, membre du Comité exécutif du parti radical, qui fut candidat aux dernières élections législatives dans le XIe arrondissement de Paris.

Sous le couvert de désincrustant pour nettoyages d'appareils vinaires, M. Garnier vendait un produit destiné à masquer la falsification des vins par mouillage.

Quatre de ses agents ont été condamnés à des peines variant de un mois à trois mois de prison et de 500 à 1 000 francs d'amende.

Plusieurs Syndicats de vignerons se portaient partie civile ; le tribunal a déclaré qu'en vendant son produit, Garnier avait causé à la collectivité des viticulteurs un préjudice matériel et moral, et il a alloué à chacun des Syndicats des indemnités allant de 500 à 1 000 francs. Ces Syndicats sont autorisés, en outre, à faire publier à leurs frais, le jugement dans tels journaux qu'il leur plaira et dans dix journaux aux frais des inculpés.

✻

FEUILLETON DU 29 JUIN 1912 — 11 —

Cent pour un

Souffrante, l'était-elle vraiment ? De corps, non sans doute, mais combien de cœur ! Elle avait couru jusqu'à sa chambre ; là, poussant le verrou, elle était tombée à genoux près de son lit et avait enfoui dans les couvertures son visage empourpré.

Elle tremblait encore, et de sa course rapide et de colère.

Elle se jugeait gravement offensée.

Pourquoi l'avait-il traitée ainsi ?

L'idée qu'elle avait peut-être, par son attitude, encouragé cette audace, augmentait sa confusion.

Elle s'était montrée trop ouverte, trop naturelle avec lui ; elle lui avait accordé trop de tête-à-tête.

Elle qui avait rêvé d'un fiancé respectueux, chevaleresque, l'adorant de loin et d'en bas. Quelle désillusion ! Sabine s'aperçut alors que son visage était mouillé de larmes et s'en voulut de ce chagrin. Elle tamponna ses yeux.

— C'est fini, s'assurait-elle, je ne l'aime plus !

Puis, se rappelant la partie de tennis que son absence empêchait, elle fit prier Georgette de la remplacer.

A midi, elle était encore dans son appartement. En fille raisonnable, pour oublier sa peine, elle s'était astreinte au travail et traduisait un roman anglais.

On vint lui annoncer le déjeuner et lui remettre une enveloppe où, du premier coup d'œil, elle reconnut l'écriture de son fiancé.

« Pardonnez-moi, ma chère petite Sabine, écrivait Robert.

» Si vous saviez combien je vous aime, vous n'auriez pas le courage de m'en vouloir. Vous m'avez tenu rigueur toute la matinée, c'est beaucoup. Dieu sait les tristes heures que je viens de passer ! Descendez, je vous en supplie. »

Sabine aurait voulu qu'il parlât de « respect » ; le mot ne s'y trouvait pas. Elle déchira la missive et fit dire à Georgette qu'elle se sentait trop fatiguée pour descendre.

Tout de suite, Mme Le Prieur fut près de Sabine.

— Qu'as-tu, chérie ?

Elle remarqua les paupières rouges et pressentit la vérité.

— Tu emploies un bien mauvais remède, pour soigner ta migraine, dit-elle, désignant le livre ouvert.

— La distraction est quelquefois un bon soulagement.

— Surtout, n'est-ce pas, quand il s'agit des peines du cœur ?

Alors, venant tendrement à son amie :

— Qu'a-t-il fait le mauvais sujet ? Que t'a-t-il dit ?

Sabine fut piquée de se voir ainsi découverte.

— Je t'en prie, Georgette, ne t'occupe pas de cette affaire.

— Pourquoi ? Mon pauvre Robert fait pitié. Si tu voyais sa triste figure, tu oublierais tous tes griefs.

Sabine hocha la tête.

— M. Dalmasse m'a manqué gravement, si gravement que...

Elle étouffa un petit sanglot et montra à son amie sa bague de fiançailles qui reposait dans une coupe.

— ... Pour être sûre de ne pas faire un coup de tête, je me suis imposé vingt-quatre heures avant de la lui rendre.

Mme Le Prieur réprima un sourire.

— C'est une sage mesure, ma chérie, une très sage mesure ; d'ici là tu auras récité deux fois ton *Pater*.

Et mettant un baiser sur le front de Sabine, elle se retira.

La journée s'avance. Pendant le déjeuner, Robert a été morose ; une invitation lui était faite pour un rallye dans un parc voisin, joyeuse partie qui, pour lui, ne signifie rien, puisque Sabine n'y sera pas ; il charge sa cousine de l'excuser et passe dans son bureau une après-midi solitaire.

Sabine n'est ni moins chagrine ni moins ennuyée.

Jamais roman anglais ne lui a paru aussi fade. Elle s'impatiente de la perpétuelle mise en scène du thé. Et puis l'amoureux, Ned, est tout à fait gentleman, il n'exhale que des soupirs respectueux. Elle s'irrite : est-ce assez bête ! *Ils* ne sont pas comme cela, voyons, dans la réalité !

Quatre heures. Elle bâille d'ennui et aussi un peu de faim. Pour justifier sa migraine aux yeux de la caméritse, elle n'a mangé qu'une légère panade et un œuf à la coque. En ce moment elle absorberait volontiers une tranche du succulent plum-pudding que prépare l'héroïne de son roman, la blonde et rose Ellen.

Heureusement, elle a encore dans son sac de voyage une boîte de chocolat.

Tout en grignotant elle pense : Pendant que je me désole ici, il fait le fou au rallye des Dubreuil. A qui peut-il bien servir de cavalier ? Pourvu que ce ne soit pas à Mme Sernain, elle a tant d'esprit ; ni à Mlle Ramon, elle est trop jolie.

Et, à les placer tour à tour au côté de son fiancé, Sabine redoute toutes les femmes, même Denise Tareuil, qui est laide et sans charmes.

— Comment a-t-il le cœur de s'amuser quand il me sait fâchée contre lui ? rumine-t-elle. Il sera bien déçu, demain, en apprenant que je lui rends sa parole. Car il m'aime... beaucoup, pas comme je voudrais, mais enfin il m'aime et il sera très malheureux, moi aussi...

Une larme déborde sa paupière.

— Mais ça ne fait rien.

Elle se raidit, refoule ses pleurs et reprend le livre.

Une heure passe. Sabine entend cogner à sa porte. Elle demande :

— Qui est là ?

Et comme on ne répond pas.

— C'est vous, Suzanne ?

Toujours rien.

Elle se dirige vers la porte. Dans la fente, en dessous, un papier s'agite. Elle se baisse et le prend.

« Sabine, lit-elle, je suis très malheureux, car je vous sens fâchée. Je suis là, à genoux derrière votre porte, ouvrez-moi. Si ce n'est pour l'amour de moi, que ce soit pour l'amour de Dieu. »

Les yeux de Sabine se brouillent.

Il n'a donc pas été à ce rallye ?

Va-t-elle ouvrir ?

— Mais non, après la scène de ce matin, elle ne veut plus se trouver seule avec lui. Et puis, il s'entête à ne pas écrire ce mot de respect auquel elle tient plus qu'à tout.

Non, elle n'ouvrira pas. Elle déchire bruyamment, pour qu'il l'entende, le feuillet de papier et s'éloigne de la porte.

Longtemps encore, on frappe doucement, on gratte : c'est une supplication humble, muette, patiente, qui mériterait mieux ; mais elle reste inflexible.

Elle va retrouver sa petite miss et son gentleman amoureux.

Six heures : l'*Angelus* tinte. Sabine répond à l'appel de la cloche. Elle interrompt la scène des aveux et va s'agenouiller devant une jolie copie de la Vierge au diadème bleu. La tête dans ses mains, elle récite les *Ave Maria*, et, la prière achevée, elle reste là, implorant du regard la douce Vierge parce qu'elle a du chagrin.

Lorsqu'elle se relève, un cri de terreur jaillit de ses lèvres : un de ses volets vient d'être fermé par une main invisible, une ombre passe derrière, puis le volet va de nouveau s'appliquer contre le mur, et un homme se tient debout dans la baie de la croisée ouverte.

— C'est moi, Sabine, n'ayez pas peur.

Robert enjambe la balustrade et saute à pieds joints au milieu du petit bureau.

— Quand la porte est fermée, dit-il gaiement, on entre par la fenêtre !

On croirait un vainqueur qui a franchi la brèche.

Sabine attache sur lui un regard plein d'épouvante et recule jusqu'à un fauteuil où elle se laisse tomber.

Robert, qui venait à elle, s'arrête. Il comprend la nature de son trouble et veut avant tout la rassurer.

— Est-ce que je rêve en lisant de l'effroi dans vos yeux, reproche-t-il tendrement. Dans quelques jours, je serai votre mari, votre protecteur attitré, et aujourd'hui vous employez les verrous pour vous garder de moi !

Comme une nuée de moineaux devant un coup de fusil, les craintes de Sabine s'envolent. Elle a retrouvé le fiancé qu'elle aime. Il est là, accoudé à l'angle de la cheminée, très calme, ne faisant rien pour franchir la zone d'isolement que, par son recul, elle a tracée autour d'elle. Comment a-t-elle pu, même un instant, redouter de se trouver seule avec lui !

Il continue :

— J'étais trop malheureux de vous savoir courroucée contre moi. Il a fallu que je vous revoie, que je lise dans vos yeux ma rentrée en grâce.

— Vous étiez si... violent ce matin, murmure-t-elle, tandis qu'à ce souvenir un peu de rose lui monte au visage.

Il convient de ses torts avec une vraie contrition et s'en excuse.

— J'avais perdu la tête, mais c'est parce que je vous aime.

— Je souffrais tant de vous sentir ainsi, Robert.

— Et maintenant puis-je espérer que vous avez tout à fait oublié.

— Oui, mais...

— Il y a des conditions ? posez-les, je vous jure de les respecter.

(*A suivre.*)

L. OLIVIERO.

(*Droits de traduction et de reproduction réservés.*)